

L'optimisation fiscale de la transmission d'entreprise à titre gratuit avec le dispositif DUTREIL



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Optimiser les transmissions d'entreprise à titre gratuit
- Comprendre les différentes conditions d'application de la loi afin de sécuriser les transmissions
- Apprendre à détecter les pièges
- Exemples tirés de la pratique notariale



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Examen des articles 787B et 787C du CGI
- Analyse de la doctrine administrative (BOFIP)
- Exemples



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Plan détaillé accompagné des textes et jurisprudences cités, modèle d'engagement
- PowerPoint



FORMATEURS

Pascal BARDOUX et Danièle COLAS
ou Benoît MOCOTTE
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN
000024



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Intermédiaire
et confirmé



PLUS-VALUE

Permettre
d'accompagner
vos clients dans
la transmission
de leur patrimoine
professionnel



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **TRANSMISSION DES PARTS OU ACTIONS DE SOCIÉTÉ AYANT UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, ARTISANALE, AGRICOLE OU LIBÉRALE (CGI ART. 787 B)**

· Section 1 : champ d'application

1h30

- mutations et biens concernés
- conditions d'application de l'exonération partielle
- portée de l'exonération

· Section 2 : remise en cause du régime

2h

- cession de titres
- absence d'exercice d'une fonction de direction au sein de la société dont les titres font l'objet d'un engagement de conservation
- apport des titres soumis à engagement
- cas des sociétés interposées
- modifications de la structure de la société dont les titres font l'objet de l'engagement intervenu à compter du 1^{er} janvier 2007
- autres exceptions à la remise en cause du régime de faveur

· Section 3 : obligations déclaratives

1h

- obligations déclaratives au jour de la transmission à titre gratuit
- obligations déclaratives postérieures au jour de la transmission à titre gratuit

2 **TRANSMISSION À TITRE GRATUIT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

· Mutations et biens concernés

2h30

- Conditions d'exonération
- Portée de l'exonération
- Conséquences du non-respect des conditions légales
- Obligations déclaratives